



Paris, le 20 juin 2019

Cannabis : comment reprendre le contrôle ?

En dépit d'une des politiques les plus répressives d'Europe, les Français, et en particulier les mineurs, figurent parmi les plus gros consommateurs de cannabis de l'Union européenne. Le système actuel de prohibition ne fonctionne pas : il est inapte à protéger les plus fragiles, il pèse lourdement sur les dépenses publiques et il profite au crime organisé.

Dans cette nouvelle *Note du CAE*, **Emmanuelle Auriol** et **Pierre-Yves Geoffard** explorent les réformes à entreprendre pour reprendre le contrôle de ce marché. En s'appuyant sur l'analyse économique et l'étude des expériences étrangères récentes, ils défendent l'idée selon laquelle la légalisation du cannabis récréatif, strictement encadrée, permet à la fois de restreindre l'accès au produit pour les plus jeunes, de lutter contre la criminalité et de développer un secteur économique créateur d'emplois et de recettes fiscales.

L'échec de la prohibition

Les dépenses engagées dans la lutte contre le cannabis sont considérables, notamment en raison d'une politique particulièrement répressive à l'égard des usagers. Les chiffres officiels font état de plus de 100 000 interpellations par an pour simple usage, correspondant à plus d'un million d'heures de travail des forces de l'ordre. Malgré cela, la France affiche un des plus forts taux d'expérimentation du cannabis au monde, en particulier chez les jeunes de moins de 17 ans (50 % en 2014). Le système de prohibition français est à la fois coûteux et inefficace. Le coût public et le manque à gagner fiscal sont d'autant plus dommageables que la consommation de cannabis par des adultes semble poser moins de problèmes que celle d'autres psychotropes. Les résultats des travaux scientifiques montrent qu'il s'agit d'une substance moins addictive que les autres substances, y compris des substances légales comme le tabac et l'alcool. Par ailleurs, il est quasiment impossible de faire une overdose, et il n'y a pas de preuve d'un effet passerelle du cannabis vers les drogues dures. En revanche, sa consommation est néfaste pour les plus jeunes, car elle pourrait favoriser le développement de maladies psychiatriques et elle nuit aux capacités d'apprentissage. Ce sont donc les jeunes que l'État doit impérativement protéger du cannabis.

Les expériences étrangères de légalisation

Face à l'échec des politiques de prohibition, plusieurs pays se sont engagés dans la voie de la légalisation du cannabis récréatif. Ces différentes politiques de légalisation ont connu des modalités de mise en œuvre variées, notamment en raison d'objectifs différents. Ainsi l'Uruguay avait pour objectif principal d'éradiquer le crime organisé tandis que les États américains du Colorado ou encore de Washington avaient pour objectif la création d'une nouvelle filière d'activité source de recettes fiscales. Bien qu'elles soient récentes, ces premières expériences sont riches d'enseignements et permettent de lever des inquiétudes légitimes que pourrait nourrir une politique de légalisation. Ainsi, les premiers travaux d'analyse réalisés montrent que la légalisation s'accompagne en général d'une baisse de la criminalité. Si elle occasionne une hausse des usages chez les consommateurs réguliers, elle permet en revanche de diminuer ceux des plus jeunes quand l'interdit de vente aux mineurs est respecté, car strictement encadré.

Quelle politique de régulation pour la France ?

Alors que la situation évolue rapidement à travers le monde concernant la légalisation du cannabis récréatif, le temps est venu pour la France d'adopter avec pragmatisme et fermeté une politique qui lui permettra de reprendre le contrôle. Pour cela, la légalisation peut être une politique pertinente, à condition de l'encadrer strictement et de donner la priorité à la protection des jeunes et à la lutte contre le crime organisé. Il importe en premier lieu de garantir des produits de qualité et en quantité suffisante, en maintenant des prix payés aux producteurs suffisamment élevés pour assurer le développement de la filière, tout en pratiquant initialement des prix payés par les consommateurs suffisamment bas afin d'assécher le marché illégal. Les prix pourraient ensuite être revus à la hausse une fois le marché illégal éradiqué. S'il est difficile de déterminer avec une grande précision les conséquences économiques de la création d'une telle filière en termes d'activité, d'emplois et de recettes fiscales, les expériences étrangères et les chiffres existants pour le cas français permettent toutefois de produire des estimations : suivant deux scénarios de consommation, le nombre d'emplois créés pourrait varier de 27 000 à 80 000 et les recettes fiscales aller de 2 à 2,8 milliards d'euros.

Recommandation 1. Préparer la légalisation du cannabis récréatif en donnant la priorité à la protection des mineurs et à l'éradication des trafics.

Recommandation 2. Instaurer un monopole public de la production et de la distribution du cannabis récréatif. Se doter d'une agence de régulation compétente pour encadrer le marché.

Recommandation 3. Garantir quantité et qualité des produits. Pratiquer initialement des prix modérés afin d'assécher le marché illégal. Organiser le report des forces de police vers la lutte contre les gros trafiquants et vers un renforcement du respect de l'interdiction de vente aux mineurs, du cannabis mais aussi de l'alcool et du tabac.

Une telle légalisation ne pourra pas faire l'économie des coûts de répression : si on souhaite contenir les usages, les politiques de légalisation et de répression doivent aller de pair. Conformément aux deux objectifs prioritaires retenus, une partie des nouvelles ressources fiscales générées par la filière doit être utilisée pour protéger les mineurs et éradiquer le crime organisé. Le report des forces de police vers la lutte contre les gros trafiquants ainsi que vers un renforcement du respect de l'interdiction de vente aux mineurs du cannabis, mais aussi de l'alcool et du tabac est à cet égard primordial. Par ailleurs, il est tout aussi essentiel de renforcer les politiques de prévention et d'éducation et de destiner une partie des recettes fiscales du cannabis à la politique de la ville et à l'éducation à destination des zones de trafic, ainsi qu'au suivi statistique des évolutions de marché.

Recommandation 4. Utiliser une partie des recettes fiscales du cannabis pour financer les politiques de prévention et d'information, notamment au sein des écoles, auprès des familles et aussi des personnels soignants afin de détecter plus rapidement les conduites addictives.

Recommandation 5. Destiner une partie des recettes fiscales du cannabis à la politique de la ville et à l'éducation à destination des zones de trafic. Accompagner la réinsertion des « petites mains » du trafic vers des emplois légaux. Intensifier la répression sur les têtes de réseaux.

Recommandation 6. Renforcer le suivi statistique des consommations et de la production afin de pouvoir mieux s'adapter aux potentielles évolutions du marché.

Retrouvez les Notes du CAE sur www.cae-eco.fr

A propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse

Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez [@CAEinfo](https://twitter.com/CAEinfo) sur Twitter



christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel itinérant : christine.carl@cae-eco.fr